

LE CHANGEMENT DE NOM

Toutes les informations pour changer de nom

Depuis le 1^{er} juillet, toute personne majeure peut demander, une fois dans sa vie, à changer de nom en prenant ou en ajoutant le nom de son autre parent et en choisissant l'ordre des noms. Par exemple, si le père s'appelle Durant et la mère Dupont, l'intéressé pourra choisir de s'appeler : Durant, Dupont, Dupont-Durant ou Durant-Dupont.

Cette possibilité est de droit et il n'est pas nécessaire de justifier son choix. Un délai de réflexion obligatoire d'un mois minimum est laissé entre le dépôt du dossier et la confirmation de ce choix par le demandeur.

• DEMANDE D'UNE PERSONNE MAJEURE

Si vous souhaitez demander ce changement pour vous-même, vous trouverez ci-dessous le dossier à compléter et à retourner par courrier R/AR à l'adresse suivante :

Etat-civil - Hôtel de Ville
Cours Masséna – CS 82205
06605 ANTIBES cedex

OU à déposer le dossier SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au service Etat-civil de la Commune (Hôtel de Ville – cours Masséna – Téléphone 04 92 90 50 23)

Dossier de changement de nom

- [Formulaire de demande de changement de nom](#)
- [Notice](#)
- [Pièces à fournir](#)

• DEMANDE POUR UN MINEUR OU UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE

L'instruction du dossier étant plus complexe, nous vous invitons à prendre rendez-vous pour le retrait du dossier en mairie en appelant le [04 92 90 50 23](tel:0492905023).

Pour de plus amples renseignements, [consultez cette page](#) ou prendre RDV au [04 92 90 50 23](tel:0492905023)